



Obligation des enfants envers les parents

Par **bea13**, le **26/03/2013 à 12:45**

Bonjour

je voudrai savoir sur le cote legal au sujet de ma mere qui est hebergee par mes tante actuellement(a cause du deces de mon pere) elle a une maison qu elle ne veut ni louer, ni vendre. Est ce que je dois la placer dans une maison de retraite a ma charge tout en etant au RSA et mon mari touche le S mic .Merci de me repondre car je me fais du souci.

Par **cocotte1003**, le **26/03/2013 à 18:01**

Bonjour, tant que votre maman a des revenus ou des biens lui permettant de payer, c'est à elle de le faire. Apres épuisement se sera à ses enfants et au besoin le jaf fixera le montant à régler par chacun des enfants en fonction de leurs revenus et charges, cordialement

Par **bea13**, le **26/03/2013 à 18:06**

merci beaucoup , je suis un peu rassuree